



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Élections, des Libertés Publiques et des Affaires Générales**

Arrêté préfectoral DLC/BELPAG n°11-2021-026 fixant les dates de dépôt des déclarations de candidature en vue du renouvellement général des conseillers départementaux.
Élections des 20 et 27 juin 2021

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code électoral notamment ses articles R.38 et R.109-1 ;

Vu le décret n°2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux ;

Considérant la décision de reporter les élections départementales aux 20 et 27 juin 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les déclarations de candidature pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 seront déposées à la préfecture de l'Aude, au bureau des élections, bâtiment A - 1^{er} étage, dans les délais suivants :

Premier tour de scrutin :

- du lundi 26 avril au jeudi 29 avril 2021 : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00,
- le vendredi 30 avril 2021 : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h00.
- du lundi 3 mai au mercredi 5 mai inclus : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Deuxième tour de scrutin :

- le lundi 28 juin 2021 : de 9 h à 11h30 et de 13h30 à 18 h.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral DLC/BELPAG n°11-2021-015 fixant les dates de dépôt des déclarations de candidature pour le renouvellement des conseillers départementaux est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département de l'Aude.

Carcassonne, le 15 avril 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Simon CHASSARD